



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

Guide d'information à l'attention du candidat à la
Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Table des matières

1. La validation des acquis de l'expérience	p.3
2. Qui peut postuler ?	p.3
3. Les cursus ouverts à la VAE	p.4
4. Les grandes étapes de la VAE	p.5
5. Comment se déroule la procédure VAE	p.5
6. Calendrier pour la démarche VAE	p.7
7. L'accompagnement du candidat dans sa démarche VAE	p.8
8. Rôle de la commission VAE	p.8
9. Glossaire	p.9

1. La validation des acquis de l'expérience

Désireuse d'enrichir sa mission de formation en s'ouvrant à un large public, l'Université de Genève propose la Validation des Acquis de l'Expérience VAE dans la perspective de la formation tout au long de la vie.

Première université suisse à avoir accueilli les candidats non porteurs de maturité à la fin des années 1970, l'Université de Genève a franchi en 2008 une nouvelle étape en proposant pour la première fois en Suisse la VAE .

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) a comme objectif la reconnaissance de connaissances, compétences et aptitudes professionnelles et extra professionnelles.

Le nombre maximum de crédits pouvant être obtenus par VAE, varie en fonction des diplômes et est déterminé par le règlement concernant la procédure de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) :

- 90 crédits au maximum pour les études de baccalauréats universitaires (180 crédits) ;
- 30 crédits au maximum pour les études de maîtrises universitaires de 90 crédits ;
- 40 crédits au maximum pour les études de maîtrises universitaires de 120 crédits ;
- La moitié du total des crédits de la formation concernée au maximum, pour les autres formations.

2. Qui peut postuler ?

Au long de votre vie professionnelle, vous serez probablement amené à changer de profession, d'employeurs, à devoir vous adapter aux changements de l'entreprise et à vivre des évolutions, parfois importantes. Dans ce cadre en transformation permanente, un diplôme universitaire représente un atout important attestant de vos connaissances et de vos compétences et favorisera votre mobilité sur le marché de l'emploi.

La VAE concerne toute personne porteuse d'un projet de formation et pouvant faire valoir ses expériences professionnelles en lien direct avec un diplôme. En reconnaissant les compétences acquises, dans le cadre d'activités professionnelles et associatives, elle permet une dispense partielle d'un programme d'études ouvert à la VAE.

Pour être candidat, il faut satisfaire aux conditions préalables d'inscription dans la démarche VAE et être amené à faire état de ses expériences dans le cadre de la procédure VAE proposée par l'Université de Genève.

La VAE s'adresse aux personnes au bénéfice d'une expérience professionnelle ou d'autres expériences extra-universitaires en lien avec le diplôme visé attestées d'au moins trois ans à plein temps (ou son équivalent à temps partiel), en plus des périodes d'apprentissage ou de stages liées à une formation qui ne sont pas prises en considération dans le calcul. Outre l'expérience requise pour s'inscrire en VAE, il faut également :

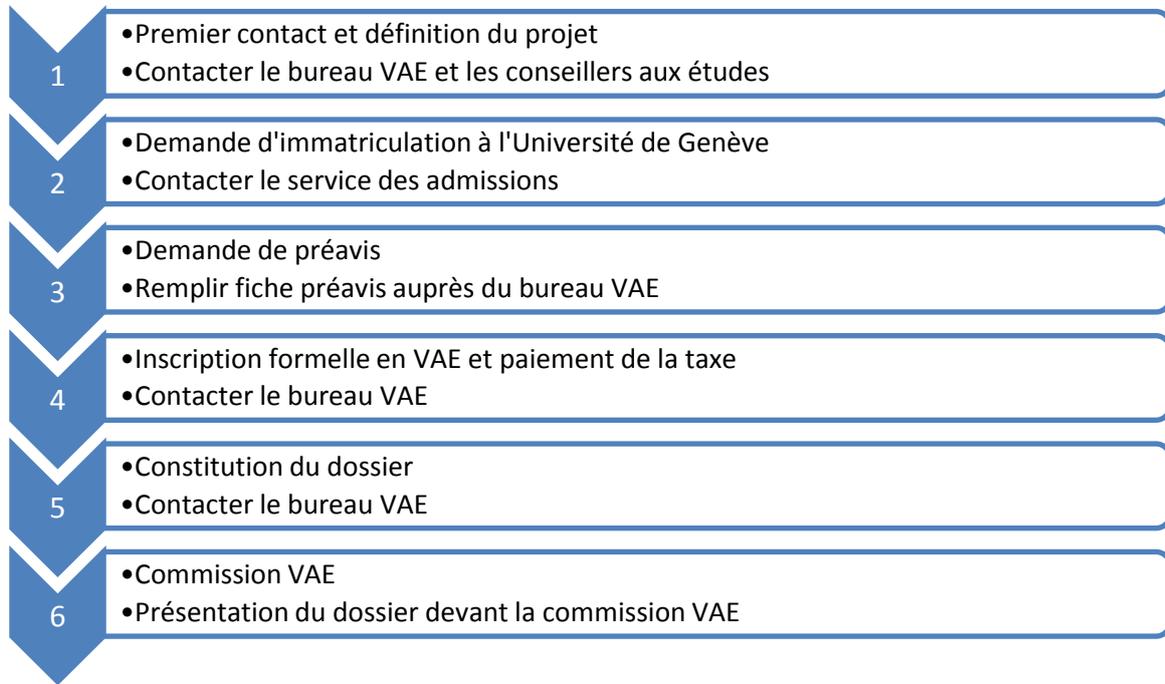
- Remplir les conditions d'immatriculation à l'Université de Genève ;
- Etre admissible dans la Faculté ou l'Unité d'enseignement et/ou de recherche de l'Université de Genève qui dispense la formation briguée ;
- Ne pas avoir été précédemment éliminé du programme du diplôme visé.

3. Les cursus ouverts à la VAE

Trois facultés, un institut et un centre participent à ce jour à cette démarche innovante :

- La Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation;
- La Faculté des sciences;
- La Faculté des sciences de la société;
- L'Institut universitaire de formation des enseignants (IUFÉ);
- Le Centre universitaire d'informatique (CUI)

4. Les grandes étapes de la VAE



5. Comment se déroule la procédure VAE ?

➤ **Etape n°1 : Premier contact : information, conseil et orientation**

Après avoir pris connaissance du règlement concernant la procédure de Validation des acquis de l'Expérience, prenez contact avec le bureau VAE de l'Université de Genève et des conseillers aux études des Facultés concernées. Lors de ce premier contact, il s'agira de définir votre projet et il sera abordé notamment les points suivants :

- Qu'est-ce que la VAE
- Le programme d'études envisagé
- Les conditions d'immatriculation et d'admission
- Le déroulement de la procédure
- Le calendrier

➤ **Etape n°2 : Demande d'immatriculation à l'Université de Genève**

Vous devrez procéder à votre immatriculation auprès du service des admissions selon le calendrier VAE ou selon les délais de candidature des Facultés. Vous devrez préciser lors de l'immatriculation qu'il s'agit d'un dossier VAE. Le service des admissions effectuera son analyse sur l'immatriculabilité puis procédera au transfert du dossier dans les Facultés pour analyse s'il s'agit d'études irrégulières.

➤ **Etape n°3 : demande de préavis**

Vous devrez remplir une fiche de préavis, qui vous sera remise par le conseiller VAE et qui sera ensuite transmise à la Faculté choisie pour analyse de votre dossier VAE. Sur la base du préavis émis par la Faculté, vous déciderez ou non de poursuivre votre VAE et de vous y inscrire formellement.

➤ **Etape n°4 : inscription formelle dans la VAE**

Vous devrez remplir un formulaire d'inscription en VAE et payer la taxe de traitement de dossier VAE de CHF 1'000.--, auprès du bureau VAE.

➤ **Etape n°5 : Constitution du dossier de VAE**

La constitution de votre dossier constitue la base du processus de validation des acquis de l'expérience. Il s'agit d'identifier vos connaissances, vos compétences et aptitudes acquises par votre expérience professionnelles et de démontrer son équivalence à certains modules/cours du programme du diplôme universitaire que vous avez choisi. Le dossier de VAE doit être réalisé de manière autonome, toutefois, lors de cette étape vous pourrez bénéficier de conseils et d'un accompagnement méthodologique par le bureau VAE.

➤ **Etape n°6 : Présentation du dossier devant la commission VAE**

Le rôle de la commission VAE est d'évaluer le dossier de candidature et de juger le degré de pertinence entre les connaissances, les compétences et les aptitudes acquises par rapport au programme du diplôme universitaire brigué. La commission peut ou non inviter le candidat à un entretien et peut également demander des compléments au dossier si nécessaire. La commission détermine les acquis sous forme d'équivalences à des modules ou à des enseignements prévus dans le plan d'études du diplôme visé.

6. Calendrier pour la démarche VAE

Calendrier VAE

Démarche	Acteur	Que faire	Délai
Renseignements et conditions sur la démarche VAE et l'admission en Faculté	Candidat/conseiller VAE/conseiller aux études	Contacter le conseiller VAE et les conseillers aux études	Toute l'année
Demande d'immatriculation	Candidat/service des admissions	Contacteur : service des admissions	www.unige.ch/admissions/
Demande de préavis VAE	Candidat/conseiller VAE	Remplir la fiche de préavis transmise par le conseiller VAE	Dès que l'immatriculation ou l'admission dans la formation est confirmée par le service des admissions ou la Faculté
Constitution du dossier VAE (en fonction du préavis)	Candidat/conseiller VAE	Constitution du dossier VAE avec accompagnement par le conseiller VAE	Dès réception du préavis VAE et en fonction du résultat de celui-ci
Soutenance par le candidat du dossier VAE devant la commission	Candidat/commission	Préparation de la soutenance du dossier VAE devant la commission	En fonction de la date de soutenance fixée par la commission
Décision de la commission	Commission/candidat	Octroi des crédits ECTS obtenus par VAE par la Faculté	Préavis de la commission VAE au Doyen/Directeur de la Faculté ou de l'institut

7. L'accompagnement du candidat dans sa démarche VAE

Un conseil personnalisé et un accompagnement dans la démarche sont proposés par le Bureau VAE.

Le rôle du conseiller VAE est de vous informer, de vous orienter et de vous apporter un soutien dans l'élaboration de votre projet de VAE. Le conseiller vous guidera dans les différentes étapes à suivre et fera le lien avec la Faculté concernée. Une démarche VAE est un véritable projet pédagogique qui nécessitera de votre part un investissement important en temps et en réflexion. Vous devrez mettre en relation les éléments pertinents acquis lors de vos expériences professionnelles ou extra professionnelles et les mettre en lien avec le diplôme que vous visé.

A cet effet, le conseiller VAE pourra vous fournir une aide méthodologique dans la constitution de votre dossier, notamment à travers des rencontres régulières et grâce à des outils méthodologiques qui vous seront remis une fois le processus entamé. Enfin, le conseiller VAE pourra vous aider à préparer l'étape finale du processus, qui consistera à la présentation de votre projet devant la commission VAE.

8. Rôle de la commission VAE

La commission VAE est désignée par chaque Faculté et comprend entre 3 et 8 membres. Le conseiller VAE participe à la commission avec voix consultative. Le rôle de la commission est de vérifier que vous possédez les compétences et les aptitudes nécessaires à l'obtention des équivalences que vous demandez à obtenir par VAE. La commission peut vous proposer un entretien et vous demander des compléments au dossier en fonction des besoins. Elle détermine les équivalences obtenues par VAE et transmet son préavis au doyen de la Faculté ou au directeur de l'unité d'enseignement et de recherche concernée. La décision finale du doyen ou du directeur précise les cours obtenus par VAE et les modalités de poursuite des études.

9. Glossaire

A

Acquis

Ensemble des savoirs et savoir-faire dont une personne manifeste la maîtrise dans une activité professionnelle, sociale ou de formation. (Dossier de VAE p.47, Brest : Université de Bretagne occidentale).

Aptitude

Ensemble des qualités physiques et intellectuelles, utilisées ou non, identifiées ou non, d'un individu, susceptibles d'être prises en compte dans sa vie professionnelle (recrutement, mobilité, promotions). (Peretti, J.-M.,1999, Dictionnaire des ressources humaines, pp.17-18, Paris : Vuibert).

B

Baccalauréat universitaire/Bachelor's

Premier cursus de la formation de base comptant 180 crédits ECTS, soit en principe 3 ans à plein temps. Les études de baccalauréat universitaire (bachelor's) visent l'acquisition de compétences de base dans une discipline ou domaine d'études et d'une méthode de travail scientifique. Secteur Formation et évaluation, Université de Genève.

C

Capacité

Qualité de celui qui est en état de comprendre, de faire quelque chose. Elle se manifeste par des actions observables faisant appel à des connaissances, des savoir-faire, des rôles et comportements. (Peretti, J.-M.,1999, Dictionnaire des ressources humaines, pp.37-38, Paris : Vuibert).

Compétence

La compétence rassemble trois types de savoir : un savoir théorique, un savoir faire (expérience) et une dimension comportementale (savoir-être) mobilisés ou mobilisables qu'un salarié met en oeuvre pour mener à bien la mission qui lui est confiée. (Peretti, J.-M., 1999, Dictionnaire des ressources humaines, p.58, Paris : Vuibert).

Connaissance

Par opposition à une information qui est « un ensemble de données formatées et structurées » la connaissance suppose « une capacité d'apprentissage et une capacité cognitive » ; elle recouvre des réalités très diverses, qui vont des savoirs dispensés par le système éducatif à l'innovation produite dans un laboratoire de recherche, passant par les connaissances produites de façon intentionnelle au cours d'une activité productive (learning by doing ou by using). (Foray, D. 2000) (Danvers, F.. 2003. 500 Mots clés pour l'éducation et la formation, tout au long de la vie, p.127, Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion).

Crédits ECTS (European Credit Transfer and Accumulation System)

Affectés à chaque enseignement, les crédits ECTS expriment le volume de

travail à fournir pour chaque enseignement en fonction de l'ensemble du programme d'études. Les crédits sont obtenus après réussite des modalités d'évaluation des examens. Une année académique équivaut à 60 crédits ECTS et un semestre 30 crédits ECTS. Un crédit correspond environ à 25 à 30 heures de travail. Il s'agit d'un système qui permet le transfert de crédits d'une université à l'autre, autorisant la reconnaissance d'études accomplies dans une autre université suisse ou en Europe, dans la même branche d'études.

D

Domaine de compétences

Ensemble de grands domaines, de thèmes, de disciplines, sous lesquels peuvent être regroupés les compétences (Regroupement de compétences par secteurs d'activité, par disciplines). (Dossier de VAE (p.47), Brest : Université de Bretagne occidentale).

F

Formation continue

La formation continue est la poursuite ou la reprise d'un processus de formation structuré, à l'issue d'une première phase de formation à l'école, à l'université ou dans le cadre de l'activité professionnelle. La formation continue permet de renouveler,, approfondir, élargir et développer des connaissances et compétences. (selon Gonon et Schläfli. (novembre 1998). Formation continue en Suisse : situation et recommandations, OFFT, Zürich.

Formation continue universitaire

Trois types de diplômes sont offerts dans différents domaines : le Master of Advanced Studies – MAS - de 60 crédits ECTS au minimum, le diplôme de formation continue - Diploma of Advanced Studies (DAS) - de 30 crédits ECTS au minimum et le certificat de formation continue – Certificate of Advanced Studies (CAS) - de 10 crédits ECTS au minimum. Dispensés par des enseignants universitaires et des experts du terrain, les programmes pluridisciplinaires sont pensés pour des professionnels en cours d'emploi.

Formation tout au long de la vie

Slogan lancé en 1995 par la Communauté Européenne (Life Long Learning, LLL) et qui exprime l'ambition de favoriser le maintien de l'employabilité des salariés au cours de leur carrière professionnelle et l'adaptation des citoyens à la "société de l'information". (Danvers, F. 2003. 500 Mots clés pour l'éducation et la formation, tout au long de la vie, p.274, Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion).

M

Maîtrise universitaire/Master's

Deuxième cursus de la formation de base faisant suite aux études de baccalauréat universitaire/bachelor's et comptant 90 ou 120 crédits, soit respectivement 3 ou 4 semestres. Ces études offrent un approfondissement, au sens large, de la discipline ou du domaine d'études et une première initiation à la recherche. Elles peuvent être à orientation disciplinaire ou interdisciplinaire, professionnalisante ou de recherche, selon les finalités de

formation retenue, et proposer différentes orientations. (Glossaire 2007. Secteur Formation et évaluation, Université de Genève.

Mission

Responsabilité confiée à un individu ou à un groupe en vue d'atteindre des objectifs précisés. La définition d'une mission s'accompagne de l'énoncé des moyens qui lui sont affectés, des marges de manoeuvre autorisées et des limites à l'initiative, des délais accordés pour l'accomplissement de la mission et des modalités du contrôle de l'avancement. (PERETTI, J-M. 1999, Dictionnaire des ressources humaines, p.140, Paris : Vuibert).

P

Plan d'études

Le plan d'études précise, tel un plan de vol, comment vous allez pouvoir organiser vos études en fonction du diplôme que vous désirez acquérir. Il vous donne des indications sur les étapes de vos études, leur chronologie et les pré-requis. Il vous informe sur les enseignements (cours, séminaires, exercices, stages, travaux pratiques, mémoires) qui doivent être réussis et sur les modalités d'évaluation permettant de postuler au grade.

Prérequis

Connaissances préalables nécessaires à la compréhension d'un phénomène quelconque. Connaissances antérieures qu'un apprenant doit posséder pour aborder avec de bonnes chances de succès un apprentissage nouveau. (Raynal, F. 1998. Pédagogie : dictionnaire des concepts clés Apprentissages, formation, psychologie cognitive, p.293, Paris : ESF).

R

Référentiels d'acquis

Les référentiels d'acquis sont des inventaires de capacités, de compétences acquises permettant de situer les individus concernés, de les positionner, d'attester et /ou de valider leurs acquis. Les capacités sont repérées et décrites en fonction des tâches accomplies par les professionnels.

On distingue :

- Les référentiels de formation : ils décrivent les objectifs de formation, le programme et l'organisation pédagogique du cursus de l'action de formation. Ils servent de base à l'élaboration des épreuves et situations permettant l'évaluation des acquisitions visées.

- Les référentiels de diplôme : décrivent les contenus de titres ou de diplômes homologués, et constituent un inventaire de l'ensemble des compétences et des exigences requises pour l'obtention de la qualification et de la validation par le diplôme correspondant.

- Les référentiels de métier : sont des documents permettant d'identifier un métier en le définissant, l'associant à un niveau de formation et en dégagant des compétences qui lui sont spécifiques.

Règlement d'études

Chaque programme ou faculté publie son propre règlement d'études. Vous y trouverez entre autres les conditions d'obtention du titre/grade, les modalités de réussite des examens et les délais à respecter. Ces documents sont disponibles auprès des secrétariats des étudiants et vous devez les conserver.

S

Savoir-faire

Les savoir-faire ont été appris et acquis et deviennent tels par l'exercice, l'expérience qui les confirme, les assure, voire les développe .. (Durand-Prinborge et al. 1994. Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation, p.892, Paris : Nathan)

T

Tâches

Elles correspondent aux différentes opérations qui doivent être effectuées pour réaliser correctement chaque mission. Une mission peut être découpée en différentes tâches. Elles expriment ce que doit faire concrètement le titulaire de l'emploi avec un niveau de précision plus important. (Dossier de VAE p.47, Brest : Université de Bretagne occidentale).

V

Validation des acquis

La validation des acquis constitue, avec le recours aux nouvelles technologies éducatives, une des clés de la mise en œuvre de la formation tout au long de la vie dans l'enseignement supérieur. C'est un outil particulièrement utile pour faciliter le retour des adultes à l'université, (L. Fond-Harmant, 1996), puisqu'il permet de prendre en compte les acquis de l'expérience en tant qu'éléments de formation et, ainsi, réduire la durée des parcours diplômants, de centrer la formation sur les besoins des intéressés et limiter les coûts de formation. La validation des acquis peut trouver place dans le développement de l'orientation éducative des adultes, en tous les cas elle représente un nouvel axe de la politique de la formation professionnelle : « Développer la validation des acquis, ce n'est pas donner des titres à tout le monde, c'est avant tout mettre en place les outils qui permettent à chacun de faire, quand il le souhaitera, le point sur l'état de ses compétences, d'élaborer son projet professionnel et de construire son parcours de formation. Cela concerne les salariés, mais aussi tous ceux qui exercent une activité sous un autre statut que celui de salarié. », (Livre blanc du Secrétariat d'état à la formation professionnelle, 1999). (Danvers, F. 2003. 500 Mots clés pour l'éducation et la formation, tout au long de la vie, pp.590-591, Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion).

22.11.2016